

Avis voté en plénière du 28 novembre 2017

La transition écologique et solidaire à l'échelon local

Déclaration du groupe des Professions libérales

Nous ne pouvons que saluer le travail fait dans un temps trop restreint par le rapporteur Bruno Duchemin et l'administration de la section, sous la Présidence d'Anne-Marie Ducroux ; travail qui nous permet de passer aujourd'hui en plénière cet avis sur la transition écologique que le groupe des Professions libérales a voté favorablement.

Certains territoires confrontés à de profondes modifications de leur paysage industriel local ont été amenés à repenser leur avenir. Les élus locaux ont dû, le plus souvent, prendre la question à bras le corps, avec ou sans aide de l'Etat, s'inscrivant comme les précurseurs de « la transition écologique et solidaire » de leur territoire.

Même si certains de ces territoires sont devenus exemplaires dans leur démarche au point que l'on vienne de l'étranger pour s'en inspirer, il est urgent aujourd'hui d'évaluer toutes les expérimentations faites et d'engager plus fortement une transition écologique et solidaire dans tous nos territoires.

Pour ce faire, nos collectivités locales doivent avoir une vision prospective et dans ce sens, mettre en place une approche systémique transversale plutôt que s'épuiser dans la recherche de financements.

Cette approche transversale est fondamentale. Elle permet d'avoir une vision globale, d'associer à la transition un maximum d'acteurs diversifiés, assurant avant tout la pérennité des démarches.

Mais ces acteurs qui animent les territoires qu'ils soient élus locaux, acteurs économiques, monde associatif, citoyens ... ont besoin d'être encouragés, soutenus et fédérés.

Ils ont également besoin de visibilité. Il leur faut un cadre stable pour s'engager dans des démarches de co-construction partant de diagnostic partagé pour aller vers des projets de territoire partagés et non pour aller vers des territoires de projets qui bénéficient aux mieux informés et aux plus riches.

Les professions libérales sont convaincues qu'il faut aider les collectivités territoriales à bénéficier d'une ingénierie d'animation et d'expertise pour exercer leur rôle de maître d'ouvrage ;

A cet effet, les professions libérales ne peuvent qu'encourager l'Etat à aider les collectivités à engager en amont des projets un chargé de mission ayant un rôle d'animateur/coordonnateur de leur projet.

Toutefois, comme le souligne l'avis, les professions libérales estiment nécessaire, de s'interroger sur les modalités les plus appropriées au renforcement de l'expertise des collectivités territoriales.

Celles-ci n'ont pas vocation à être les opérateurs dans tous les domaines pour lesquels toutes les compétences existent à un haut niveau au sein de structures professionnelles privées.

Il serait dommageable d'asphyxier les entreprises privées par la création d'une ingénierie publique qui n'aura jamais la diversité nécessaire d'expertise.

Cette synergie entre les collectivités et les entreprises de nos régions favorisera la vie des territoires.

La transition écologique et solidaire est l'un de nos enjeux territoriaux majeurs. Elle doit être considérée comme une opportunité pour réduire les fractures territoriales.